Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAP-019-19899/26/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Territoires Solidaires et paiement de la cotisation 2026 - Dossier MGDISn° 14868

162599

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

« Territoires Solidaires » est une association de loi 1901, créée le 11 juillet 2011 regroupant les acteurs de la coopération internationale de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ses missions et ses moyens d'actions sont :

- le développement et l'amélioration qualitative des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire de la région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, au premier rang desquels les collectivités territoriales,
- le conseil et l'accompagnement des institutions, organismes et associations dans leurs actions de coopération et de solidarité internationale : ingénierie de projets, recherches de financements, partenariats techniques…,
- la mise en place d'interconnexions entre l'ensemble de ces acteurs et l'appui aux initiatives locales, régionales, nationales et internationales,
- la mutualisation et la capitalisation des informations et des ressources dans le domaine de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale conduites au niveau local et à l'international, la conception et la mise en place des dispositifs d'appui visant au renforcement des capacités de l'ensemble de ces acteurs : formation, professionnalisation, veille sur les dispositifs institutionnels…,
- la mise en œuvre d'initiatives communes entre ces acteurs et leurs homologues étrangers,
- la valorisation des compétences et des savoir-faire de l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire dans le domaine de la coopération internationale, la représentation des acteurs de la coopération auprès des institutions nationales, européennes et internationales ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds,
- la fonction de plate-forme locale et régionale permettant aux acteurs concernés de se concerter, de s'associer et de mettre en cohérence les actions menées.

Les statuts de l'association permettent aux personnes morales - Collectivités Territoriales, associations, hôpitaux, … - de devenir membres de cette association.

Ainsi, dans le cadre de sa politique internationale pour l'eau et l'assainissement au travers de ses appels à projets annuels en cofinancement avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, cette adhésion permet à la Métropole de bénéficier des synergies entre les acteurs régionaux afin de créer des passerelles entre les projets respectifs et renforcer les compétences.

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à l'association Territoires Solidaires par délibération DEA 010-893/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et a, depuis cette date, renouvelé son adhésion chaque année.

Compte tenu des objectifs poursuivis par l'association Territoires Solidaires, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion à cette association pour l'année 2026.

Le montant de la cotisation 2026 est de 5 000 euros.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Un dossier MGDIS a été déposé en ce sens sous le numéro 14868.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN-006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 approuvant les délégations de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion à l'association Territoires Solidaires qui a pour objectif le développement et l'amélioration qualitative des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Qu'il est important que la Métropole puisse bénéficier de la synergie entre les acteurs de la région dans le cadre de sa politique internationale pour l'eau et l'assainissement afin de créer des passerelles entre les projets respectifs et renforcer les compétences.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'association Territoires Solidaires et le paiement de la cotisation 2026 d'un montant de 5 000 euros.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « eau » de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 011, article budgétaire 6281.

Ces crédits relèvent de la politique « Services collectifs », de la sous-politique « eau » et du programme « eau » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5DPPE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Eau et Assainissement, Pluvial

Robin PRÉTOT

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026